



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil général
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 30 octobre 2018

**Préavis municipal no 04/2018 pour le conseil du 5 décembre 2018
Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre règlement actuel sur l'évacuation et l'épuration des eaux datant de 1967, il est temps de le réviser et l'actualiser. Le but de ce nouveau règlement est de prendre en compte les différents changements de lois intervenus depuis lors. Il a été établi sur la base d'un règlement-type et adapté aux particularités de notre commune. Il a déjà fait l'objet d'un examen préalable par un juriste du canton, qui l'a accepté tel qu'il vous est présenté.

Il est à noter qu'une taxe annuelle d'entretien des collecteurs d'eaux usées, ainsi qu'une taxe d'entretien des collecteurs d'eaux claires vont être introduites, alors que la concession minimum de 100 m³ sera purement et simplement abandonnée. Le nouveau règlement annulera toutes les précédentes éditions et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Conclusions :

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 5 décembre 2018 ;
- Il a été soumis à la commission permanente.

Fondé sur ce qui suit, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

1/ adopter le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe ;

Municipalité de Bretonnières
Le Syndic P.-Daniel Collomb La Secrétaire Patricia Porchet

